

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02/22/2023

Tous les membres sont présents sauf : Mme RAGONDET, Mme BLONDEAU excusées.

Absente : Delphine GRANDCLAUDE

## POUVOIRS :

Mme RAGONDET donne pouvoir à Mme GARNIER

Mme GARNIER est élue secrétaire de séance.

## Maintien en fonction de la première adjointe

Le Maire informe l'assemblée que suite à son arrêté du 23 janvier 2023 portant retrait des délégations de la première adjointe, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions de la première adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix contre et 1 abstention,

- Prend acte du retrait des délégations de fonction à Mme GRANDCLAUDE, première adjointe,
- Décide de se prononcer par le biais d'un scrutin public,
- Décide de faire cesser les fonctions de Mme GRANDLCAUDE en tant qu'adjointe au Maire.

## TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer les tarifs des concessions au cimetière communal.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les tarifs comme suit**

	superficie	15 ANS	30 ANS	50 ANS
CONCESSION				
	2 m2		180,00 €	280,00 €
	4 m2		300,00 €	520,00 €
CAVURNE				
Pour 4 urnes maximum	50x50		250,00 €	400,00 €
COLOMBARIUM				
Pour 4 urnes maximum	1 case	380,00 €	580,00 €	

	1er plaque et gravure fournit par la mairie
	Pour plaques supplémentaires demande de devis à la commune qui facturera en fonction du prix fixé par le fournisseur
JARDIN DES SOUVENIRS	Pour plaques et gravures demande de devis à la commune qui facturera en fonction du prix fixé par le fournisseur

### **REGLEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de revoir le règlement du cimetière communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement du cimetière communal.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

### **CONVENTION PRESTATION DE SERVICE ADS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne qui a démarrée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour 3 ans et qui a été renouvelée une fois pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

En conséquence, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer cette nouvelle convention avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 24 novembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes Terres de Bresse a décidé de modifier ses compétences et donc ses statuts en ajoutant aux compétences supplémentaires, la compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Ces modifications de compétences sont décidées par délibération concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres définie à l'article L5211-17 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD pour les modifications de compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse,
- APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de Communes telles qu'elles sont proposées dans le document ci-joint sous réserve de l'acceptation des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu évaluation école, piscine, retour très positif, coût pris en charge totale par la commune
- Vente terrain Grand Servigny : signature du septième terrain
- Borne incendie PEC Ok
- PLUi : enquête publique entre septembre et octobre 2023.
- Investissement 2023, point sur les restes à réaliser, projets :
  - Rénovation énergétique de l'école maternelle
  - Plafond acoustique cantine
  - Panneaux photovoltaïques sur ateliers municipaux
  - Changement de logiciel de mairie + logiciel cimetière
  - Etude AMO travaux école maternelle
  - Maison pour tous (stationnement)

**EVENEMENT** : 3<sup>ème</sup> place prix des décorations de Noël

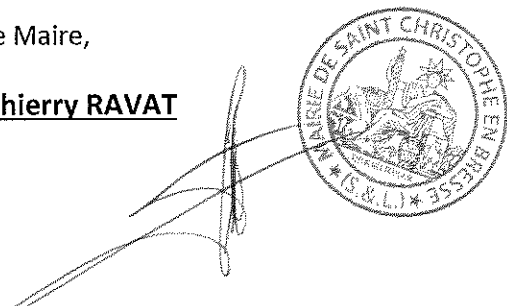
#### **Dates à retenir :**

- 9 février : rencontre pour panneaux photovoltaïque
- 23 février à 9h : réunion OPH Terres de Bresse
- 12 mars à 10h30 : Cérémonie de la Madeleine
- 18 février à 10 h : mariage laotienne
- Prochaine réunion de conseil municipal : 16 février à 19h.

SEANCE LEVEE A 21 h 30

Le Maire,

**Thierry RAVAT**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE' and '1793'. The signature is written in a cursive style, extending across the seal.

